

Procès-verbal du Conseil d'administration élargi du 5 octobre 2019

Présents : Louis-Patrick Bergot, Mireille Demaules, Véronique Dominguez, Sébastien Douchet, Valérie Fasseur, Danièle James-Raoul, Sandrine Hériché Pradeau, Marie-Madeleine Huchet, Stéphanie Le Briz-Orgeur, Sylvie Lefèvre, Sandrine Legrand, Pierre Manen, Amandine Mussou, Muriel Ott, Maud Perez-Simon, Gabriella Parussa, Elisabeth Pinto-Mathieu, Jean-René Valette, Géraldine Veysseyre.

Excusés : Sylvie Bazin-Tachella, Dominique Boutet, Joëlle Ducos, Christine Ferlampin-Acher, Françoise Laurent, Matthieu Marchal, Laurence Mathey-Maille, Catherine Nicolas, Guillaume Oriol, Andrea Valentini.

Ont été également conviés les collègues membres des commissions de réflexion sur l'épreuve d'ancien français à l'agrégation, et les membres du jury d'agrégation pour l'épreuve d'ancien français. Pierre Manen représentait les correcteurs de l'épreuve d'ancien français au CAPES.

Le président, Jean-René Valette, ouvre la séance à 11h et présente un bilan d'activité.

1 - Bilan d'activité

1.1 - Réforme en cours du CAPES

A la suite de la publication de décrets d'application, les initiatives de la SLLMOO se sont multipliées, sous forme de contacts et de lettres adressées au ministère, en lien étroit avec Michel Zink, reçu au début du mois de septembre 2019 par les directeurs de cabinet respectifs de Mme Frédérique Duval et de M. Jean-Michel Blanquer. Le 24 septembre 2019, Jean-René Valette et Elisabeth Pinto-Mathieu, président et vice-présidente de la SLLMOO, ont été reçus au ministère de l'Éducation nationale (voir ci-dessous).

Joëlle Ducos, directrice de l'UFR de langue de Sorbonne Université, et Romuald Fonkoua, directeur de l'UFR de littérature française, ont rédigé un courrier commun. Joëlle Ducos, en outre, a envoyé une lettre circulaire aux directeurs d'UFR de langue mais n'a reçu qu'une seule réponse. On déplore l'indifférence générale des collègues non médiévistes à la situation qui nous préoccupe.

1.2 - Bibliographie d'agrégation

La bibliographie présentée par Philippe Haugeard lors de l'assemblée du 22 juin est disponible sur le site Conjointures.

1.3- Activité de la revue *Perspectives médiévales*

Véronique Dominguez fait un point rapide. La santé de la revue est florissante : 13 contributions variées ont été acceptées pour le numéro 41, consacré à « La vie postmédiévale des artefacts médiévaux ».

Le volume suivant, encadré par Patrick Moran et Isabelle Arseneau, portera sur Gérard Genette et le Moyen Âge.

Les comptes rendus sont désormais sollicités par Catherine Nicolas et Francesco Montorsi.

2. La loi « École de la confiance » et ses conséquences sur les épreuves écrites du CAPES. Compte rendu de l'audience accordée par le ministère.

Le 24 octobre 2019, Jean-René Valette et Elisabeth Pinto-Mathieu ont obtenu du ministère une audience qui a duré 1h30. Ils ont été reçus par Mme Isabelle Bourhis, conseillère sociale, partenariats et vie scolaire au cabinet du Ministre de l'éducation nationale, en présence de M. Olivier Sidok Pohou, IGEN de mathématiques, membre du comité de direction de l'inspection générale, qui représentait ce jour-là Mme Caroline Pascal, empêchée, Doyen de l'Inspection générale.

Jean-René Valette présente un compte rendu de cette entrevue :

2.1 - A propos du calendrier de la réforme du CAPES. Les seuls éléments certains sont ceux votés par la loi. Nous sommes encore dans une phase préliminaire, mais l'orientation qui se dessine est celle d'un nouveau pas vers la professionnalisation. Il s'agit de « trouver un point d'équilibre ». Pour l'heure, il n'y a pas de groupe de travail constitué. Les deux interlocuteurs plaident en faveur d'une attention soutenue aux humanités et soulignent que la réforme de 2013 est inaboutie.

2.2 - Dans l'état actuel des choses, se dessine une maquette commune pour différents Capes. Il y aurait deux épreuves, à l'écrit et à l'oral ; à l'oral, l'une d'elle pourrait porter sur l'engagement du professeur dans la vie civique. Cependant, une épreuve de ce type existait déjà il y a quelques années (« agir en fonctionnaire éthique et responsable »), et l'on sait d'expérience qu'il était impossible de l'évaluer. L'idée serait de faire

basculer l'épreuve didactique vers l'écrit, où l'une des épreuves serait purement didactique, idée à laquelle nous nous opposons .

2.3 - Le Moyen Age a une position à défendre. Il faut faire valoir l'intérêt de l'histoire de la langue, de la diachronie longue, en parlant de « compétences » pour sortir du clivage disciplinaire / scientifique.

2.4 - La réforme des lycées peut être l'occasion pour le Moyen Age de se faire une place nouvelle, dans le cadre de la nouvelle épreuve de classe de première, intitulée « Humanités, littérature, philosophie ». Cette évocation a donné lieu à un « moment lyrique » sur l'attachement du ministère aux humanités. L'objectif est d'aider les enseignants du secondaire à s'emparer des humanités. Il ne faut pas négliger cette disposition ministérielle, mais en profiter pour faire des propositions, afin de se rendre visibles en tant que médiévistes.

2.5 - Un autre argument est celui du « Moyen Age employeur » : le Moyen Age peut éveiller des vocations et assure ainsi le recrutement d'enseignants engagés.

2.6 - Les deux représentants de la SLLMOO ont été invités à formuler dès que possible un certain nombre de propositions, en un document préparatoire à un autre rendez-vous, où ils seront reçus au même titre que les organisations syndicales. Il y aura ensuite une troisième phase, qui sera celle de l'arbitrage.

Au cours de l'entretien, l'attention des interlocuteurs a été visiblement captée par l'exemple simple et concret de cheval-chevaux, que l'interlocuteur que l'IGEN de mathématiques a rapproché de la démarche expérimentale caractéristique des SVT.

Le bureau propose de se charger d'élaborer un document qui tienne compte de ce moment de l'entrevue. Le document, sous forme de tableau, partira d'exemples simples, comme celui de *cheval /chevaux*, qu'il associera d'une part aux compétences à acquérir par l'élève, d'autre part à celles que doit posséder l'enseignant pour pouvoir transmettre.

Elisabeth Pinto-Mathieu rappelle que la maîtrise de la chronologie longue figure explicitement dans le répertoire national des compétences et qu'à ce titre l'histoire de la langue est incontournable.

Sylvie Lefèvre demande si nous allons jusqu'à penser la refonte de l'épreuve, mais Jean-René Valette indique que c'est encore trop tôt, puisque seules les maquettes générales sont en cours d'élaboration.

Géraldine Veysseyre objecte que le projet ne manifeste pas assez le caractère novateur des propositions que nous allons avancer et suggère qu'une suggestion introduction ou une conclusion mette en évidence le caractère innovant de la proposition.

Maud Perez-Simon évoque la possibilité d'élaborer des outils pour les enseignants, sous forme de fiches pédagogiques

Jean-René Valette acquiesce, et souligne, après Sébastien Douchet, qu'il s'agit seulement, pour le moment, d'amorcer le dialogue.

Maud Perez-Simon s'interroge sur la place de la littérature. Jean-René Valette fait remarquer que la langue est plus en danger, et que c'est d'abord de la langue qu'il faut s'occuper.

Gabriella Parussa remarque que, si c'est une bonne chose de partir des compétences comme l'orthographe ou la grammaire, cela ne suffit pas. Il faut faire apparaître les disciplines de l'ancien français : morphologie, morpho-syntaxe, etc.

Danièle James-Raoul souligne pour sa part la nécessité d'accorder une place prépondérante au terme de *grammaire*, plus englobant. Il faut aussi mettre en évidence la diachronie longue et son aboutissement à la langue contemporaine, en préservant l'importance du vocabulaire.

Il faudrait aussi faire valoir que si l'on massacre la formation en langue médiévale, on massacrera par contrecoup la littérature des XVI^e et XVII^e siècles, et la littérature en général. « Va-t-on être amené à traduire Molière ? », demande-t-elle.

Sylvie Lefèvre et Danièle James-Raoul insistent sur la nécessité de mettre en évidence la question de la règle et de l'écart, autrement dit, du standard de la langue.

Danièle James-Raoul fait remarquer que l'ancien français fait partie des disciplines les plus appréciées par les enseignants de français et les étudiants, lorsqu'on leur demande ce qu'ils aiment et ce qui leur est utile. L'ancien français constitue une part essentielle du bagage professionnel de l'enseignant de français. Pour être un bon enseignant, il faut avoir une grande envergure disciplinaire.

Véronique Dominguez ajoute qu'autant en langue qu'en littérature, nous avons intérêt à nous relier aux programmes du lycée, et à la spécialité « Humanités, Littérature, Philosophie », qui propose une bibliographie de médiévistique extrêmement riche. Nous devrions y intervenir en tant que littéraires, et aussi sur les programmes de langue.

Elisabeth Pinto-Mathieu renchérit en évoquant l'intérêt suscité par les grandes œuvres médiévales qui ont figuré dans les programmes du secondaire comme le *Conte du Graal* et veiller à ce que des inscriptions d'œuvres médiévales dans ces programmes soient plus régulières.

3. Liens avec le second degré

Jean-René Valette rappelle que des initiatives se prennent dans les universités (PAF) et que le rôle de la Société est de diffuser ces informations par le biais du site. Ce travail est effectué depuis des années par Florence Bouchet, mais aussi par Anne Rochebouet et d'autres collègues. Il serait possible, dans le cadre de la Société, d'organiser un événement, d'inviter des inspecteurs, des membres du Cabinet. Compte tenu de la réforme en cours, cet événement pourrait être centré plutôt sur la langue.

Véronique Dominguez rappelle l'intérêt que présentent aussi les nouveaux programmes de lycée, qui privilégient les liens entre littérature et philosophie.

Jean-René Valette demande cependant si de telles initiatives doivent être prises au niveau des universités ou de la SLLMOO.

Danièle James-Raoul suggère de faire un appel à organisation auprès des collègues.

Mireille Demaules revient sur la question des maquettes en cours, à laquelle il n'est pas possible de répondre clairement, en raison des incertitudes qu'ont soulignées aux deux représentants de la SLLMOO leurs interlocuteurs au MEN.

4. Autres informations liées aux concours

Françoise Laurent, présidente de l'agrégation interne de Lettres Modernes, a annoncé une réunion des présidents de jurys d'agrégation, prévue le 17 octobre.

Pierre Manen appelle à soutenir les grammairiens du CAPES. On observe une vive inquiétude au sein du directoire, en raison d'une réforme annoncée sans que rien ne soit encore explicitement prévu. Le nouveau directoire, présidé par Madame Claude Millet (Université de Reims) manifeste son attachement au maintien d'une épreuve disciplinaire de langue. Mais il n'y a plus beaucoup de médiévistes ni de collègues de 7e section, peu intéressés par la grammaire telle qu'on la pratique au CAPES. De manière générale, les collègues ont peu d'intérêt pour l'épreuve d'ancien français. Le jury n'est pas encore constitué. Appel est donc à nouveau lancé à tous les enseignants-chercheurs médiévistes à participer aux jurys de concours du CAPES.

Dans le document destiné au ministère, il conviendrait de préciser que nous sommes conscients que notre épreuve doit être améliorée, de justifier l'état de la langue aujourd'hui, de montrer l'intérêt d'accéder sans difficulté à la littérature du XVI, du XVII siècle. Il faut absolument que le collègue qui enseigne soit capable de se reporter à la version originale et qu'il ait accès au lexique.

Les médiévistes de la SLLMOO possèdent des compétences extrêmement utiles en termes de remédiation aux difficultés de langue française.

Il serait par ailleurs bien venu de recourir aux revues pédagogiques.

5 - Projet de réforme de l'épreuve d'agrégation

Muriel Ott prend la parole pour faire le bilan des actions menées en ce sens. Sylvie Bazin-Tachella a sollicité 21 collègues par mail. Muriel Ott lit la synthèse élaborée par Sylvie Bazin à partir de leurs réponses, qui s'orientent différemment :

- La plupart préconisent quelques modifications mineures, dans le maintien de l'architecture générale.
- Quelques-unes souhaitent modifier considérablement l'épreuve. Nathalie Koble, notamment, voudrait séparer l'épreuve de œuvre au programme, mais cette hypothèse est unanimement rejetée.
- De manière générale, les réponses affirment leur hostilité à une orientation stylistique.

D'ici janvier sera organisée une réunion de la commission de réflexion.

6 - La saga des SUP et du collectif *Expériences critiques*.

Le Bon à tirer est enfin signé, depuis le matin même. C'est un grand soulagement.

La question est maintenant de savoir s'il faut poursuivre la collaboration avec les SUP, qui s'étaient engagées au terme d'années usantes pour les éditrices du volume, à le publier le 15 juillet. L'expérience est tellement désastreuse qu'il semble préférable de trouver une autre solution pour les trois colloques suivants (Rouen, Angers, Poitiers). Reste à envisager les possibilités, qui permettraient, si possible d'assurer une continuité. Une mise en ligne ? Un contrat avec les PUR ? Mais elles sont chères, et en train de modifier leur ligne. Brepols ? Jean-René Valette demande que nous prenions le temps d'explorer le champ des possibles.

7 - Bilan financier :

Tous les documents de la banque seront bientôt à l'adresse personnelle de Muriel Ott. Une relance a été effectuée auprès de 90% des collègues non à jour.

Environ 130 collègues sont à jour de cotisation. Mais officiellement, la Société compte 326 adhérents. Certains d'entre eux n'ont pas payé depuis 2009. Convient-il de continuer à leur envoyer les documents ? Il faut nous efforcer d'attirer davantage de médiévistes. On constate en particulier le petit nombre de jeunes chercheurs, car *Questes* répond à leurs besoins.

Louis-Patrick Bergot incite à envoyer l'appel à cotisation de la SLLMOO sur la mailing-list de *Questes*.

8 - Lien avec les jeunes chercheurs médiévistes

Les responsables de l'équipe de réflexion ont souhaité rouvrir le débat sur le prix de thèse, mais s'accordent à trouver que ce principe reste préférable à celui des subventions, conformément à ce qui a été acté lors du CA précédent.

Stéphanie Le Briz a sollicité des collègues, qui se sont montrés favorables à des prix plutôt qu'à des subventions. Pour constituer un jury, il est nécessaire de faire appel à des professeurs émérites, plus neutres que des collègues en activité, à des personnes différentes pour représenter les grands champs de recherche, envisager éventuellement une double lecture. Les candidatures pourront être accompagnées d'un argumentaire du directeur de recherche.

Trois prix, non hiérarchisés, seront délivrés, pour un montant global de 1200 euros, équitablement répartis.

Stéphanie Le Briz a sollicité Roger Bellon, Jean-Claude Mühlethaler, Jean-Pierre Bordier. Jacqueline Cerquiglioni a décliné.

Chaque membre du jury devra accéder à tous les dossiers, sous format pdf, accompagnés du rapport de soutenance.

Les prix seront accordés aux membres de la Société à jour de cotisation.

Géraldine Veysseyre remarque que ces prix étant accordés par la Société, des membres du bureau devraient participer à la commission. Elisabeth Pinto-Mathieu fait remarquer que les membres du Bureau sont également directeurs de thèses et qu'à ce titre ils ne peuvent être aussi neutres que les membres de la SLLMOO émérites.

9 - Relations internationales

Sébastien Douchet envisage la possibilité de créer une plate-forme ou un blog sur *Hypothèses* pour fédérer des sociétés savantes européennes, canadiennes, etc. Mais pour avoir un blog sur *Hypothèses*, il faut avoir un projet à proposer. Il faut donc commencer par réfléchir à la nature du site et des informations à diffuser.

Le président termine en donnant deux informations :

- Le colloque franco-italien, qui sera organisé en réponse à celui de septembre 2018 par les deux sociétés savantes italiennes parties prenantes aura lieu à Rome en septembre 2020.

- Le 25 janvier 2020 aura lieu l'AG parisienne. Elle commémorera les 50 ans de la SLLMOO. Cette journée commémorative comprendra deux tables rondes. L'une réunira les anciens présidents et les membres fondateurs de la Société ; l'autre donnera la parole aux jeunes chercheurs. Un buffet festif préludera à l'AG de l'après-midi. Le lieu de réunion n'est pas encore défini.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13h05.

Pour le bureau, Valérie Fasseur, Elisabeth Pinto-Mathieu, Jean-René Valette